

Cadre réservé à l'administration

(Direction départementale des territoires et de la mer ; Direction de la mer ; Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer)

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Date A/R

1. Renseignements relatifs à l'identité et à la domiciliation du demandeur

Nom, prénoms *	<input type="text"/>		
Sexe *	Masculin <input type="checkbox"/>	Féminin <input type="checkbox"/>	Date de naissance * <input type="text"/>
Lieu de naissance *	<input type="text"/>		Département de naissance ** <input type="text"/>
Adresse			
N° voie *	<input type="text"/>	Extension <input type="text"/>	Type de voie <input type="text"/> Nom de voie * <input type="text"/>
<input type="text"/>		Lieu-dit ou boîte postale <input type="text"/>	
Code postal *	<input type="text"/>	Localité * <input type="text"/>	
N° de téléphone	<input type="text"/>		N° de télécopie <input type="text"/>
Adresse électronique <input type="text"/>			

2. Liste des pièces à joindre à toute demande

Une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois	<input type="checkbox"/>
Un justificatif de domicile de moins de trois mois (ex : quittance EDF, facture internet ou de téléphonie...)	<input type="checkbox"/>
Un certificat d'aptitude médicale mentionnée aux articles L.5521-1 et L.5549-1 du code des transports sauf pour les élèves de la formation professionnelle maritime initiale	<input type="checkbox"/>
Une promesse d'embarquement, un contrat d'engagement maritime ou un contrat de travail sauf pour les élèves de la formation professionnelle maritime initiale	<input type="checkbox"/>
Deux photos d'identité récentes	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, une autorisation, pour la demande de délivrance du numéro d'identification, donnée par le gens de mer à son employeur ou par l'élève au directeur de l'un des établissements mentionnés aux 2° et 3° de l'article 1er du décret n°2015-1191 du 28 septembre 2015	<input type="checkbox"/>

3. Compléments à fournir aux pièces mentionnées ci-dessus si nécessaire

Pour le gens de mer mineur, le consentement écrit de la personne investie de l'autorité parentale l'autorisant à naviguer	<input type="checkbox"/>
Pour les gens de mer marins, tous titres justifiant de la formation professionnelle maritime	<input type="checkbox"/>
Pour les gens de mer non marins, tout document justifiant des 45 jours d'embarquement sur une période de 6 mois consécutifs	<input type="checkbox"/>
Pour les agents employés par les entreprises privées de protection des navires, copie de la carte professionnelle délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité	<input type="checkbox"/>

4. A qui transmettre la demande ?

La demande est à adresser à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM/DML) ou à la direction de la mer (DM) ou à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer du département (DTAM) *** :

- Soit dans lequel se situe le domicile du gens de mer ;
- Soit dans lequel se situe le port d'embarquement du gens de mer, le port d'immatriculation ou le port de gestion administrative du navire sur lequel le gens de mer embarque ;
- Soit dans lequel se situe l'établissement où l'élève reçoit sa formation professionnelle maritime.

5. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à :

Le

Signature du demandeur

(*) Champs obligatoires ; (**) Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer 99 ; (***) DDTM/DML pour la métropole ; DM pour les départements d'outre-mer ; DTAM pour Saint-Pierre-et-Miquelon